

Extrait du registre des délibérations Séance du 21 Mai 2019

L'an 2019 et le 21 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de LE PENRU Marcelle, Maire.

Présents : Mme LE PENRU Marcelle, Maire, M. CROLAS Gérard, Mme PEDRONO Marie Thérèse, M. LAUNAY Patrice, Mme HAMARD Colette, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. CARO Yves, Mme BOISENFRAY Isabelle, M. GRIGNON Michel*, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, M. DUFOUR Jean-François, Mme GAUDICHE Christine, M. LEPAGE Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEZZOUG Adil à Mme PEDRONO Marie Thérèse

Absent(s) : M. FEGEANT André, Mme GOUETO Rachel, Mme BEREZOVSKEY Anna

* Absent lors du vote 2019-05-27

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 10/05/2019 **Date d'affichage** : 10/05/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 22/05/2019

et publication du : 22/05/2019

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté : à l'unanimité

A été nommé(e) secrétaire : Mme PEDRONO Marie Thérèse

SOMMAIRE

Questembert communauté : fonds de concours ADS

Skatepark : règlement intérieur

Collège Jean-Loup Chrétien : demande de subvention

Personnel communal : avancement de grade - taux de promotion

Personnel communal : tableau des effectifs

Cantine garderie : tarifs

Cantine garderie : règlement intérieur

Organisation du temps scolaire et périscolaire

Point ajouté à l'ordre du jour avec l'accord à l'unanimité du Conseil municipal

Droit de préemption urbain : acquisition d'une partie de la parcelle ZO 182

réf : 2019-05-27 - Questembert communauté : fonds de concours ADS

Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur un fonds de concours visant à compenser la dépense supplémentaire que représente la fin de l'instruction par les services de l'état de l'ADS (autorisation du droit des sols).

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Création d'un skatepark	40 000,00 €	A la charge de la Commune	21 536,00 €
		Fonds de concours part fixe	9 280,00 €
		Fonds de concours part variable	3 184,00 €
		Subvention TSD Département	6 000,00 €
Total	40 000,00 €	Total	40 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de solliciter un fonds de concours de 12 464.00€ à Questembert Communauté.

A l'unanimité (Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0)

→ ARRIVEE MICHEL GRIGNON**réf : 2019-05-28 - Skatepark : règlement intérieur**

Le skatepark devant être installé début juin, Madame le Maire présente au Conseil municipal les dispositions réglementant la destination de l'équipement, les modalités d'accès, les horaires, la sécurité et les restrictions éventuelles autour du skatepark. Celles-ci feront l'objet d'un arrêté municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'approuver les dispositions règlement l'utilisation du skatepark.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-05-29 - Collège Jean-Loup Chrétien : demande de subvention

Madame le Maire présente la demande du Collège Jean-Loup Chrétien, sollicitant une subvention pour la participation de Ruben Orjubin au championnat de France de Run and Bike qui s'est déroulé du 03 au 05 avril 2019 à Albi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'attribuer une subvention de 100€ au Collège Jean-Loup Chrétien.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-05-30 - Personnel communal : avancement de grade - taux de promotion

Madame le Maire explique qu'en application de l'article 49 – 2^e alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Elle indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale. Madame le Maire ajoute que les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Elle propose au Conseil municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit (sous réserve de l'avis du Comité Technique) :

Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	X	Taux fixé par l'assemblée délibérante (en %)	=	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
---	---	--	---	---

Grade d'avancement	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé	Nb de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur	Critères de détermination du taux de promotion
Adjoint technique Ppal de 2 ^e cl.	1	100 %	1	Dispo. budgétaire, nombre de promouvables
Adjoint d'animation Ppal de 2 ^e cl.	1	100 %	1	Dispo. budgétaire, nombre de promouvables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires aux conditions détaillés ci-dessus.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-05-31 - Personnel communal : tableau des effectifs

Madame le Maire présente le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2019.

Personnel titulaire			
Filière	Cadre emploi	Grade	Nombre d'emplois (TC Temps complet TNC Temps non complet)
Filière Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2e classe	1 TC (temps partiel 90%)
		Rédacteur	1 TC
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 TC
Filière Technique	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	1 TC
		Agent de maîtrise	1 TC
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1re classe	1 TC
		Adjoint technique principal de 2e classe	1 TC

			1 TC 1 TNC : 6.96/35 ^{ème} (temps partiel 80%)
		Adjoint technique	1 TNC : 22.90/35 ^{ème}
Filière Sociale	Agent territorial spécialisé des Ecoles maternelles	Atsem principale de 1re classe	1 TC 1 TNC : 15,95/35 ^{ème} 1 TC
Filière Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal de 2e classe	1 TNC : 25.62/35 ^{ème} (temps partiel 80%)
Personnel non titulaire			
Filière	Cadre emploi	Grade	Nombre d'emplois (TC Temps complet TNC Temps non complet)
Apprentissage	<i>Apprenti Aménagements Paysagers</i>		1 TC
CDD	<i>Agent garderie - école</i>		1 TNC : 26,40/35 ^{ème} 1 TNC : 13,60/35 ^{ème}
	<i>Agent cantine - salle culturelle</i>		1 TNC : 30,00/35 ^{ème}
CAE CUI	<i>Agent technique</i>		1 TNC : 28,00/35 ^{ème}

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de valider le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-05-32 - Cantine garderie : tarifs

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition de tarifs de la commission scolaire qui s'est réuni le 20 mai, à savoir :

- Tarif repas (inchangé) :
 - 3.30€ pour les berricois et 4.00€ pour les élèves hors commune
- Tarif demi-heure garderie :
 - 0.88€ pour les berricois et 1.00€ pour les élèves hors commune (inchangé)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de valider les tarifs tels que présentés ci-dessus.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-05-33 - Cantine garderie : règlement intérieur

Madame le Maire présente au Conseil municipal les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de valider les règlements intérieurs.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-05-34 - Organisation du temps scolaire et périscolaire

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'organisation des services scolaires et périscolaires pour la rentrée 2019-2020 en cas de nouvelle répartition des élèves de l'école publique.

Elle précise que ce projet sera adressé au Comité Technique du Centre de Gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de valider l'organisation des services scolaires et périscolaires pour la rentrée 2019-2020.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-05-35 - Droit de préemption urbain : acquisition d'une partie de la parcelle ZO 182

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Mairie a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner relative à la parcelle ZO 182 dont les consorts Guillas sont propriétaires et qui est située derrière les services techniques municipaux.

Elle propose au Conseil municipal d'utiliser le droit de préemption pour acquérir environ 1 000m² de cette parcelle. Le prix au m² serait le même que celui qui a été proposé au futur acquéreur. Elle précise que les frais de bornage seraient à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle ZO 182.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)